



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE CAUSPASCAL, tenue le 22 mai 2018 à 20 h, à l'Hôtel de Ville au 1, rue Saint-Jacques Nord, sont présents :

Madame la conseillère Odile Roy, messieurs les conseillers Gaëtan Gagné, Denis Viel et Louis-Marie D'Anjou formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André Fournier.

Est aussi présent monsieur Laval Robichaud, directeur général.

1- Ouverture

Monsieur le maire déclare la séance ouverte, le quorum étant atteint.

2- Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions
4. Adoption de la liste des comptes
5. Rencontre de l'équipe MADA
6. Embauche d'une nouvelle employée
7. CPTAQ de Ferme Boudreau et fils
8. Réfection de passage à niveau
9. Dons
10. Affaires nouvelles
  - 10.1 Embauche des employés du parc pour l'été
  - 10.2 Comité de sélection pour le choix de candidats
  - 10.3 Vente de terrain à Germain Gagnon
  - 10.4 Vente de terrain à Réal Halley
  - 10.5 Modification du plan d'urbanisme
  - 10.6 Acceptation des recommandations d'aménagements
11. Correspondance
12. Période de questions
13. Levée de la séance

2018-05-156

Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy, d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant quelques points.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

3- Première période de questions

Un citoyen demande quand seront réalisés les travaux d'asphaltage de la route 132 qui traverse la Ville ? 2019

Demande de faire réparer les trous dans le chemin du dépôt à neige ?

Demande de faire amasser le sable à l'intersection de la rue Barriault ?

Demande au Conseil d'assister à la réunion sur l'avenir de la salle de quilles qui aura lieu le 23 mai à 19h00 ? Monsieur Denis Viel y assistera.

- 2018-05-157 4- Adoption de la liste des comptes  
Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, d'adopter la liste des comptes au montant de 76 109.53 \$ et d'en autoriser le paiement.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**
- 5- Rencontre MADA  
Deux représentantes du comité MADA viennent présenter le rapport synthèse du sondage que les aînés ont rempli.
- 2018-05-158 6- Embauche d'une nouvelle employée  
Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy, de procéder à l'embauche de madame Ariel Gagné au poste d'adjointe administrative suite au départ de Madame Nancy Roussel.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**
- 2018-04-159 7- CPTAQ de Ferme Boudreau et Fils  
**Considérant que** les lots avoisinants sont consacrés à l'agriculture intensive et qu'ils appartiennent aux propriétaires qui fait la demande;  
  
**Considérant que** le fait d'accorder une superficie pour agrandir l'espace à l'usage résidentiel n'affectera pas l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles;  
  
**Considérant que** les propriétaires de la ferme sont propriétaires de 223,8 ha ;  
  
**Considérant que** la constitution de la propriété foncière restante a une superficie suffisante pour y pratiquer l'agriculture;  
  
**Considérant qu'il n'y a pas d'autre endroit approximé hors de la zone agricole et prêt de la résidence qui peut accueillir la piscine et l'aménagement que veulent faire les propriétaires;**  
  
**Considérant que** la municipalité ne possède aucune superficie maximum pour un usage résidentiel;  
  
**Considérant que** les propriétaires sont des agriculteurs et veulent bénéficier de leur propriété et donner un bon climat familial à leurs relèves;  
  
**Considérant que** le terrain convoité pour l'espace résidentiel est situé entre la route 132 et l'accès au bâtiment d'élevage, de plus qu'il est en pente;  
  
Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'accepter et de supporter la demande de modification d'usage pour l'aménagement de leur terrain près de la maison familiale.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

8- Réfection d'un passage à niveau

2018-04-160

**Considérant que** le Canadian national (CN) nous a informés par écrit le 9 février 2018 qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux majeurs de réfection de la traverse à niveau de la rue Cartier et que ces travaux sont à la charge de la Ville de Causapscal;

**Considérant que** le CN estime le coût de ces travaux à 120 050 \$ plus taxes et autres frais, ce qui n'a pas été budgété en 2018;

**Considérant que** la MRC de la Matapédia a reçu une correspondance du CN pour des travaux similaires à un passage à niveau de la municipalité de Routhierville estimés à plus de 100 000 \$;

**Considérant que** le CN n'a pas répondu à la résolution 2018-03-094 de la Ville de Causapscal adoptée le 19 mars 2018 demandant au CN de reporter le projet de réfection du passage à niveau en attendant l'obtention du financement nécessaire;

**Considérant que** d'autres municipalités à l'échelle du Québec, sont sollicitées pour défrayer des sommes importantes et non budgétées pour la réfection des passages à niveau situés sur leur territoire sur la base de décisions unilatérales du CN;

**Considérant qu'**aucune filière gouvernementale de financement n'est disponible pour la réalisation de ces travaux;

**Considérant qu'**il serait approprié que les gouvernements mettent en place un programme d'aide pour soutenir financièrement les municipalités pour le paiement de tels travaux;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné:

**Que** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**De** demander au gouvernement du Québec de mettre en place un programme d'aide pour soutenir financièrement les municipalités lors de travaux de réfection de passages à niveau sous juridiction municipale;

**De** réitérer la demande faite au CN de reporter en 2019 ou plus tard, la réalisation des travaux de réfection du passage à niveau de la rue Cartier, point milliaire 47.02, subdivision Mont-Joli, en attendant l'obtention du financement nécessaire;

**D'**adresser la présente résolution à :

- M. André Fortin, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
- M. Jean D'Amours, ministre délégué aux Affaires maritimes et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent
- M. Rémi Massé, député d'Avignon-Mitis-Matane-Matapédia à la Chambre des Communes
- M. Pascal Bérubé, député de Matapédia-Matane, à l'Assemblée nationale
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités
- M. Alexandre Cusson, président de l'union des municipalités du Québec
- M. Yves Berger, directeur régional, ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, région du Bas-St-Laurent
- M. Hugo Delorme, CN
- M. Wilson Ma-o, CN

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

9- Dons

2018-05-161

Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller Denis Viel, de verser les dons suivants :

- 330 \$ au tournoi de golf Sébastien Caron;
- 120 \$ au Club des 50 ans et plus pour la fête des mères et pères;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

10- Affaires nouvelles

10.1 Embauche des employés du parc pour l'été 2018

Ce point est remis la prochaine réunion du conseil.

2018-05-162

10.2 Comité de sélection pour le choix des candidats

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou de former un comité de sélection pour recevoir et étudier les différents dossiers de candidature des postes annoncés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

10.3 Vente de terrain à monsieur Germain Gagnon

2018-05-163

**Considérant que** monsieur Germain Gagnon veut faire l'acquisition du terrain attenant à sa résidence et que son intention, pour le moment, n'est pas de construire sur ce terrain;

**Considérant que** l'ingénieur Marc Thériault a fourni une expertise positive sur la possibilité de construire une résidence sur ce terrain;

**Considérant que** le terrain situé sur le coin de la rue Blais et Boudreau, doit être divisé pour le séparer de la rue;

**Considérant que** la superficie dudit terrain sera connue avec un nouveau certificat de localisation;

**Considérant que** le terrain est desservi par le réseau d'aqueduc et d'égout;

Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy :

**Que** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**D'**accepter de vendre le terrain situé au coin de la rue Blais et Boudreau (cadastre 4 810 145) à monsieur Germain Gagnon, pour la somme de 0.70 \$ le pied carré et qu'il devra acquitter les frais pour les services d'aqueduc et d'égout;

**De** mandater une firme d'arpenteur pour concevoir le certificat de localisation;

**De** mandater le bureau de notaire Olivier Giroux pour les documents légaux;

**D'**autoriser le maire et le directeur général de la Ville de Causapsal à signer tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

#### 10.4 Vente de terrain à monsieur Réal Halle et madame Rita Allard

2018-05-164

**Considérant que** monsieur Réal Hallé et madame Rita Allard veulent faire l'acquisition d'une parcelle de terrain voisin de leur résidence (approximativement 110 mètres carrés) et de la bande riveraine (approximativement 680 mètres carrés) et que leur intention est de faire un aménagement pour prévenir l'érosion due aux crues printanières;

**Considérant que** le terrain est assujéti aux lois et règlements sur les bandes riveraines;

**Considérant que** le terrain est situé près d'une fosse à saumon et est utilisé par les pêcheurs pour accéder à la rivière;

**Considérant que** les terrains en question n'ont aucune valeur marchande;

**Considérant que** les frais d'acquisition, de notaire et d'arpentage sont à la charge de l'acheteur;

**Considérant que** la Corporation de gestion des Rivières Matapédia et Patapédia (CGRMP) qui fait la promotion de la pêche au saumon utilise les abords du terrain pour y placer un panneau indicateur et qu'elle y entretient un petit sentier pour faciliter l'accès à la rivière;

**Considérant que** la ville de Causapsal doit promouvoir la pêche au saumon, attrait touristique majeur pour la région;

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel :

**Que** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**D'**accepter de vendre le terrain et la bande riveraine situés près de la résidence de Monsieur Réal Halley et de madame Rita Allard pour la somme de 1 \$;

**De** demander à l'arpenteur et au notaire d'établir les paramètres et les documents officialisant une servitude pour un droit de passage pour l'accès piétonnier à la rivière;

**De** mandater une firme d'arpenteur pour concevoir le certificat de localisation;

**De** mandater le bureau du notaire Olivier Giroux pour les documents légaux;

**D'**autoriser le maire et le directeur général de la Ville de Causapschal à signer tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

10.5 Modification du plan d'urbanisme

2018-05-165

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'accepter l'offre de service de la MRC, dans le but de modifier le plan d'urbanisme et le règlement de zonage, concernant le prolongement de la rue Garon et la rue Blanchard.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

10.6 Acceptation des recommandations d'aménagements

2018-05-166

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy, d'accepter le plan d'aménagement proposé par la SERV sur le lot de la municipalité (#0112828171540) pour l'année 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

11- Correspondance

La correspondance est lue.

12- Période de questions

Demande par madame d'Anjou de faire vérifier la rampe d'accès au Collège Cosette ?

Demande de voir à la réparation de la gouttière à l'entrée de l'aréna ?

Demande d'information sur l'avenir de la salle communautaire ?

Demande d'information sur les budgets de fonctionnement de MADA ?

Demande d'information sur le contrôle des chats ?

13- Levée de la séance

2018-05-167

Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy, de lever la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

---

André Fournier, maire

---

Laval Robichaud, directeur général et  
Secrétaire-trésorier